

## L'OLAP DEMANDE SON AGRÉMENT MINISTÉRIEL POUR PARIS

*Communiqué de presse – Novembre 2014*

Le Conseil d'administration de l'Olap réuni le 20 novembre 2014 a demandé à bénéficier de l'agrément au titre de la loi Alur pour la Ville de Paris. La demande a été déposée auprès de la ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement doit ensuite se prononcer sur cette demande et l'agrément pourrait être attribué dès la fin 2014, l'Olap respectant d'ores et déjà les prescriptions méthodologiques validées par le comité scientifique et publiées le 25 novembre.

Rappelons que la mise en place de l'encadrement des loyers à Paris prévue pour le premier trimestre 2015 est subordonnée à l'agrément de l'Olap et à l'intervention d'un décret en conseil d'Etat qui fixe le cadre général du dispositif.

Dès à présent, l'Olap a présenté à son conseil d'administration le zonage retenu ainsi que des résultats partiels en fonction de la structuration du parc locatif par taille (une pièce, deux pièces, trois pièces, quatre pièces et plus), par époque de construction selon quatre périodes, et par zones géographiques composées à partir des 80 quartiers parisiens.

Les résultats complets seront diffusés après l'obtention de l'agrément.

---

L'Olap (Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne) est une association loi de 1901 agréée par le Ministère du Logement avec une répartition équilibrée des propriétaires, des locataires et des gestionnaires. Depuis plus de 20 ans, l'Olap produit et diffuse d'une part des références de loyer pour Paris et la proche banlieue, et d'autre part des statistiques sur les niveaux et l'évolution des loyers dans l'agglomération parisienne et depuis 2013 sur l'ensemble de la région.

**Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne**

5 rue Leblanc - 75015 Paris - 01 40 56 01 47 - [www.observatoire-des-loyers.fr](http://www.observatoire-des-loyers.fr) - contact : [genevieve.prandi@i-carre.net](mailto:genevieve.prandi@i-carre.net)